



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le mouvement sportif s'engage dans la prévention et la lutte contre les violences à travers la signature d'un manifeste, la nomination d'un référent, la création d'un logo et d'un hashtag **#TousConcernésEnRégionSud**.



LE RÉSEAU DES RÉFÉRENTS

Des outils collaboratifs sont à votre disposition sur une plateforme de partage, dont un document qui définit le rôle d'un référent. Pour en savoir plus, contactez le CROS Région Sud ou le CDOS de votre département.

S'INFORMER DES OUTILS

Le CROS et les CDOS de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le Ministère des Sports : [plateforme dédiée](#).

Les associations spécialisées de votre territoire.

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Si vous avez connaissance de faits de violences sexuelles entre mineurs, entre majeurs ou entre majeurs et mineurs ou si vous êtes témoin

VOUS AVEZ OBLIGATION DE LES SIGNALER

Deux réflexes complémentaires à avoir :



Conseiller à la victime ou à ses parents de porter plainte :

Le **17** : Police ou Gendarmerie

Le **116 006** : Numéro national d'aide aux victimes



Signaler les faits au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports où se sont déroulés les faits

Retrouvez toutes les démarches sur le site du [Ministère des Sports](#)

Le CROS et les CDOS sont là pour vous accompagner dans vos démarches





LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Les champs d'actions du référent

LES VIOLENCES

Physique - Verbale - Psychologique - Sexuelle - Radicalisation violente

LE HARCÈLEMENT

Moral et psychologique - Sexuel - Négligence - Cyberharcèlement -
Harcèlement physique

LES DISCRIMINATIONS

Apparence physique - Religion - Handicap - Origine sociale -
Identité de genre - Orientation sexuelle...



Le pouvoir disciplinaire demeure de la
compétence exclusive des fédérations
et de ses organes déconcentrés

Le CROS et les CDOS sont là pour vous accompagner dans vos démarches



Fiche de signalement n°

CROS/CDOS :

Nom du comité :

.....

Club(s) :

.....

Nom du référent :

.....

Tel :

Mail :

Personne(s) concernée(s)

.....

Anonyme

Il s'agit d'un problème concernant :

Date(s) des faits :

Descriptif des faits :

Date :/...../.....

Signature du référent :



LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



FAIRE UN SIGNALEMENT

- Vous pouvez contacter le CROS Région Sud et le CDOS de votre département
- Ou la DRAJES ou le SDJES où se sont déroulés les faits et adresser le signalement à l'adresse :

signal-sports@sports.gouv.fr

NUMÉROS D'URGENCE

- **119** (enfant sans danger)
- **114** (surdité-aphasie)
- **3018** (cyber-harcèlement)
- **0800 235 236** (Fil Santé Jeunes)
- **3919** (violences faites aux femmes)
- **3977** (violences sur personnes vulnérables, personnes âgées, en situation de handicap)